

Vaccin Pfizer pédiatrique : Schéma vaccinal – Utilisons le vaccin au bon moment – 08 septembre 2022

Le vaccin COMIRNATY® pédiatrique 10µg Pfizer est indiqué pour la vaccination de tous les enfants de 5 à 11 ans inclus.
La vaccination est particulièrement recommandée pour les enfants à risque de formes graves, selon la liste en annexe, et les enfants de l'entourage de personnes immunodéprimées.

Autour de la vaccination

La réalisation d'un TROD peut être proposée en amont de chaque vaccination. En cas de résultat positif, une seule dose de vaccin est nécessaire pour clôturer le schéma vaccinal initial.

En cas d'infection par le Covid-19, une seule dose de vaccin est nécessaire pour clôturer le schéma vaccinal initial :
Les enfants ayant contracté le Covid-19 **plus de 15 jours** après la première dose de vaccin ne doivent recevoir qu'une seule dose.
Les enfants ayant contracté le Covid-19 **moins de 15 jours** après la première dose de vaccin doivent recevoir une seconde dose deux mois après l'infection.

Le temps de surveillance post vaccinale de l'enfant de 5 à 11 ans est de 15 minutes. Il est recommandé d'organiser un espace dédié à l'écart des adultes, pour proposer un environnement le plus rassurant possible.

VACCIN	Recommandations Nationales (Avis COSV – HAS-MINSANTE) et RCP Fabricant	1 ^{ère} dose	2 ^{ème} dose	3 ^{ème} dose Uniquement pour les enfants immunodéprimés
Comirnaty® pédiatrique - Pfizer BioNtech	Recommandations nationales	De 5 à 11 ans (inclus)	18 à 24 jours	NA
	RCP	De 5 à 11 ans (inclus)	3 semaines (21 jours)	4 semaines (28 jours)

Informations

Annexe : Liste des comorbidités et pathologies prioritaires

- Cardiopathies congénitales non corrigées
- Asthmes pour lesquels il existe une nécessité de recours aux corticoïdes par voie générale, ou ayant nécessité une hospitalisation ou ALD
- Maladies hépatiques chroniques
- Maladies cardiaques et respiratoires chroniques
- Cancer en cours de traitement
- Maladie rénale chronique
- Handicap neuromusculaire sévère
- Maladies neurologiques
- Immunodéficience primitive ou secondaire (infection par le VIH ou induite par médicaments)
- Obésité
- Diabète
- Hémopathies malignes
- Drépanocytose
- Trisomie 21

Autorisation parentale

Comme pour les adolescents de 12 à 18 ans, l'accord des deux parents, ou responsables légaux est nécessaire pour vacciner les enfants de 5 à 11 ans. Le ou les parents doivent donner leur accord en remplissant une attestation téléchargeable sur le site du ministère de la Santé.

Il n'est pas nécessaire que l'enfant soit accompagné par un de ses parents, la présentation par l'accompagnant du formulaire d'autorisation parentale signé par les parents suffit.

Prescripteurs de la vaccination

Les médecins restent seuls prescripteurs de la vaccination pour les enfants :

- ayant des antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins ou ayant présenté une réaction anaphylactique lors de la première injection
- présentant un trouble de l'hémostase
- ayant des antécédents de (PIMS) à la suite d'une infection au SAR-COV-2.

Hormis ces enfants à risque, sont habilités à prescrire la vaccination pédiatrique en ville et en CV :

- les infirmiers
- les sages-femmes
- les pharmaciens d'officine formés à la vaccination dans le cadre de la formation de droit commun.

Effecteurs de la vaccination

Les chirurgiens-dentistes sont autorisés à administrer les vaccins pédiatriques aux enfants de 5 à 11 ans sur prescription médicale.

En CV exclusivement, sont autorisés à administrer le vaccin aux enfants de 5-11 ans, sur prescription :

- les étudiants de 3^{ème} cycle en médecine et pharmacie
- les étudiants de deuxième cycle des formations en médecine, en pharmacie et en maïeutique et étudiants en soins infirmiers ayant validé leur première année de formation s'ils ont suivi les enseignements théoriques et pratiques relatifs à la vaccination dans le cadre de leur cursus et uniquement en présence d'un médecin, d'un infirmier ou d'un pharmacien formé à l'administration des vaccins ou ayant suivi une formation spécifique à la vaccination contre la COVID-19
- les sapeurs-pompiers et détenteurs d'une formation PSE2, sous la responsabilité d'un médecin pouvant intervenir à tout moment et à condition qu'ils aient suivi une formation spécifique à la réalisation de cet acte.

Traçabilité dans SI VAC

Bien que les 5-11 ans ne soient pas soumis au passe sanitaire, une traçabilité rigoureuse sur SI VAC est nécessaire :

- Pour des raisons de pharmacovigilance
- Pour que ces informations médicales soient accessibles à d'autres professionnels de santé dans le cadre du suivi de l'enfant.